



Conclusion

Gabriel Gagnon

Volume 11, numéro 3, 1970

Les îles-de-la-Madeleine

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055507ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055507ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Conclusion

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gagnon, G. (1970). Conclusion. *Recherches sociographiques*, 11(3), 367–376.
<https://doi.org/10.7202/055507ar>

CONCLUSION

En présentant dans ce numéro spécial de *Recherches sociographiques* les résultats partiels de notre recherche aux Îles-de-la-Madeleine, nous avons voulu surtout insister sur les transformations dans l'organisation socio-politique de cette société dues à des facteurs internes, démographiques ou technologiques par exemple, ou externes liés au processus d'aménagement mis en route par le B.A.E.Q. à partir de juin 1963.

Il est temps maintenant, à titre de conclusion, de tenter une synthèse des données recueillies pour mieux cerner l'évolution globale des Îles ces dernière années. Nous pourrions ensuite esquisser en quoi ce travail empirique éclaire les problèmes de la participation, tout en indiquant d'autres directions possibles pour la recherche.

Depuis le début du siècle, la société des Îles, si l'on s'en tient à sa structure globale, semble être passée par trois étapes caractéristiques, déterminées par deux points d'inflexion, la naissance du mouvement coopératif autour des années trente puis, au cours des années soixante, l'établissement de structures de planification dont on ne peut encore parfaitement évaluer l'impact.

Comme le montre bien l'article d'Aliette Geistdœrfer et la thèse de Gérard Daigle,¹ jusqu'à l'avènement du système coopératif, les Îles constituent une société à marché périphérique, au sens de Polanyi:² des relations internes caractérisées par le troc entre marchands et pêcheurs et par la réciprocité à l'intérieur des familles étendues y sont immergées dans le marché capitaliste du poisson de la côte est des États-Unis. Cette société ainsi dominée semble développer assez peu les dynamismes internes de son organisation sociale: les possesseurs des ressources économiques, les marchands, dominant aussi le secteur politique local et occupent les réseaux de communications avec l'extérieur, le gouvernement provincial en particulier. On connaît peu de choses sur l'influence du clergé à cette époque sauf qu'il

¹ DAIGLE (1968).

² Il s'agit essentiellement de sociétés traditionnelles dans leurs structures économiques de base, mais en relations avec une économie de marché, uniquement par une couche de leaders qui se réservent le contrôle de cette liaison. Voir: K. POLANYI, C. M. ARENSBERG et H. W. PEARSON (Eds.), *Trade and Market in the early empires*, Glencoe, The Free Press, 1957.

ne semble pas avoir constitué un contre-pouvoir dans les domaines économiques et politiques dévolus aux seuls marchands.

Mais la grande crise des années trente, particulièrement ressentie aux Îles, vient troubler cet équilibre. La baisse du prix du poisson, en ruinant la plupart des marchands locaux, s'attaque au principal foyer d'intégration de cette société: il se crée alors une sorte de vide social à remplir de toute urgence. Là, comme bien souvent au Québec, le clergé local, seul leadership disponible, se charge de ce rôle supplétif. Il trouve à sa disposition le système coopératif, institution importée de l'extérieur mais apparemment bien adaptée à la situation économique sinon à l'organisation sociale et à la culture des Madelinots.

En effet, cette innovation extérieure, forme typique de participation provoquée, semble avoir très vite réussi à s'implanter dans un milieu qu'elle devait ensuite contribuer à transformer de fond en comble, après des débuts économiquement périlleux, dus autant à la grande crise qu'aux difficultés propres à l'implantation de toute structure nouvelle dans une société traditionnelle.

Avec les coopératives s'introduisaient donc en même temps la monnaie et une économie de marché plus diversifiée où les pêcheurs pourraient jouer sur la concurrence marchands/coopératives. L'organisation politique se trouvait en même temps nettement transformée puisque, à partir de 1936, le parti nouvellement au pouvoir eut tendance à s'appuyer sur les pêcheurs et les leaders issus du mouvement coopératif plutôt que sur les marchands anciennement tout puissants.

Le secteur coopératif en vint ainsi progressivement à occuper une position centrale dans l'économie des Îles, contrôlant autour de la moitié des ventes de poisson; au niveau politique, plusieurs de ses leaders jouèrent un rôle déterminant dans les conseils municipaux comme dans toutes les institutions sociales et culturelles les plus importantes. Mais comme l'industrie de la pêche, les coopératives ne subsistèrent aux Îles que grâce à des subventions gouvernementales obtenues par l'intermédiaire d'un député au pouvoir particulièrement efficace dont l'action s'insérait dans le système de patronage bien connu, alors en vigueur au Québec.

En 1963, le B.A.E.Q., nouvelle innovation venue de l'extérieur, nouvelle tentative de participation provoquée au sens de Meister, vient essayer d'implanter aux Îles comme dans tout l'Est du Québec un processus d'aménagement rationnel basé sur la participation des populations. À ce moment, la pêche côtière, occupation principale de la population des Îles, est de plus en plus remise en question. Devra-t-on continuer à subventionner cette activité, rentable seulement pour un petit nombre de pêcheurs de homard? Cesser de le faire, ce serait accélérer une émigration déjà si importante, comme le montre l'article de Lachapelle, et mettre en danger l'équilibre démographique des Îles.

Cette crise de la pêche côtière affecte en même temps les coopératives de production dont la rentabilité à long terme devient douteuse à mesure que la part de l'entreprise privée augmente dans la commercialisation d'espèces de luxe comme le homard. L'existence même de la société madelinienne se trouve ainsi remise en cause à travers les difficultés de son activité économique de base.

Quelles réponses à ce problème allaient donc apporter les nouvelles structures d'aménagement et de participation? L'article que Bélanger y consacre montre bien comment ces organismes ont d'abord été considérés comme des importations extérieures ne répondant pas à un besoin interne de la société. Ainsi, les travaux du B.A.E.Q., en particulier sa politique d'animation sociale, semblent avoir eu aux Îles beaucoup moins d'influence que dans le reste du territoire-pilote. Les comités locaux, lorsqu'ils sont formés, demeurent assez peu représentatifs et leur travail inefficace. Quant aux structures territoriales (comité de zone, C.D.T.I.M.) elles font surtout place aux administrateurs et aux professionnels; cependant les membres du parti d'opposition y trouvent souvent, pour faire valoir leurs revendications, un canal négligé par les représentants du parti au pouvoir, possesseurs de meilleurs réseaux d'influence.

Mais à partir de la publication du plan en 1966, de la création du C.D.T.I.M. en 1967 et, surtout, de la signature de l'entente Québec-Ottawa au printemps 1968, les habitants des Îles se trouvent à la fois devant un ensemble intégré de projets économiques et face à une nouvelle structure du pouvoir: elle contraste singulièrement avec le modèle traditionnel, basé sur le règlement au jour le jour des problèmes par une politique de patronage saupoudrant les octrois gouvernementaux selon les initiatives individuelles ou les allégeances collectives.

La crise de 1968, analysée minutieusement par Bariteau,¹ montre bien comment les Madelinots essayèrent de se servir du nouveau système pour en constater bientôt les difficultés et tenter de l'adapter à leur contexte socio-culturel.

Résumons la situation. Les pêcheurs madelinots, face aux difficultés particulières de l'été 1968, disposent du plan du B.A.E.Q. qui opte carrément pour le maintien d'une industrie de la pêche chez eux, même en l'absence d'une rentabilité économique totale. Forts de cet appui des experts, ils disposent aussi d'un nouvel organisme où, bien représentés, ils peuvent exposer leurs vues et tenter de les faire accepter par les autres strates sociales. En possession de ces deux ressources politiques importantes, le plan et le C.D.T.I.M., ils s'emploient, devant une situation aggravée, à faire mettre en vigueur les recommandations du B.A.E.Q. sur le maintien de la pêche côtière et hauturière, recommandations négligées dans l'entente Québec-Ottawa.

1. Voir ci-après.

Leurs efforts se heurtent d'abord à la stratégie des fonctionnaires provinciaux, elle-même basée sur des critères stricts de rentabilité et, de ce fait, hostile à toute subvention nouvelle. Le ministre responsable accepte d'ailleurs d'abord cette stratégie, reprochant au C.D.T.I.M. de jouer trop bien son rôle de groupe de pression.

À partir de ce moment, l'unité réalisée au sein du C.D.T.I.M., déjà remise en question par les manifestations des pêcheurs contre les gérants de coopératives et d'entreprises privées, qui en font aussi partie,¹ se brise définitivement alors que cet organisme se retire de l'affaire à toute fin pratique.

Devant l'inefficacité des nouveaux canaux de participation, les pêcheurs font alors appel à deux autres ressources, l'une nouvelle, la télévision, l'autre traditionnelle, la politique partisane. Si l'on se sert de la télévision, c'est pour donner à la crise de la pêche aux Îles une émergence provinciale, de façon à forcer une décision plus hâtive. Par ailleurs, on fait appel au député libéral des Îles, désireux de se donner un rôle dans cette affaire, mais surtout à l'ex-député de l'Union nationale, membre du parti au pouvoir, chargé de prendre contact avec des ministres appartenant au même parti que lui.

Cette nouvelle stratégie emporte la décision puisqu'une délégation, composée de ministres et de représentants de l'O.D.E.Q., vient finalement annoncer l'acceptation de la recommandation du plan: le versement d'une prime progressive aux pêcheurs côtiers. On insiste cependant pour faire passer par le C.D.T.I.M. l'annonce de cette décision, respectant ainsi le processus prévu.

Cette demi-victoire des pêcheurs côtiers laisse cependant les hauturiers sur leur faim et les incite à s'unir pour la première fois aux premiers dans un mouvement qui deviendra en février 1969 le « Syndicat professionnel des pêcheurs des Îles ».

Éclairant d'une lumière nouvelle les structures de la société madelinienne, cette crise venait en même temps en précipiter l'évolution. Voyons brièvement en quoi.

1. La principale revendication des pêcheurs sortait directement du plan du B.A.E.Q.: elle était d'ailleurs conforme aux aspirations traditionnelles des Madelinots, puisqu'il ne s'agissait pas moins de défendre leur principal moyen de subsistance, la pêche côtière.

2. Devant la lenteur des nouveaux organismes de participation, les pêcheurs, pour faire adopter un objectif de planification, eurent vite recours à un moyen traditionnel, l'ex-député, principal représentant du parti au pouvoir.

¹ Le président du C.D.T.I.M. est le gérant de la Coopérative centrale de production.

3. Ce recours au processus traditionnel, habituellement réalisé dans le huis-clos absolu, eut cependant un caractère tout à fait nouveau, grâce à l'intervention des *mass-media*.

4. Pour compliquer encore les choses, le recours aux processus traditionnels de décision nécessita un arbitrage du pouvoir politique: le Ministre de l'industrie et du commerce dût se prononcer pour la politique de l'O.D.E.Q., solidifiant la position des planificateurs vis-à-vis celle de ses propres fonctionnaires, spécialistes de la pêche.

5. L'unanimité habituelle des Madelinots vis-à-vis l'extérieur, du moins sur les problèmes fondamentaux, fut brisée puisque pêcheurs hauturiers et côtiers, unis dans le même combat, eurent à s'opposer aussi bien aux gérants des coopératives qu'aux autorités traditionnelles et à l'industrie privée. Ce clivage, qui risque d'ailleurs de se perpétuer, vient surtout de la confrontation au sein du C.D.T.I.M. de stratégies divergentes jusqu'alors diffuses et mal consolidées.

6. La crise mit enfin en évidence les difficultés de fonctionnement du nouvel organisme de participation prévu par le B.A.E.Q. Composé à la fois d'élus locaux et de représentants des groupes de pression, plutôt représentatif des couches plus aisées de la population, comme le montre bien Bélanger, cet organisme pouvait difficilement se trouver un rôle bien défini. Privé de tout pouvoir réel de décision, le C.D.T.I.M. vit même son rôle de groupe de pression mis en question au cours de la crise, lorsqu'on lui suggéra plus ou moins de se conformer en tout aux recommandations venues d'en haut. Devant l'urgence des problèmes de la pêche, l'organisme fut donc bientôt délaissé: il semble d'ailleurs s'être mal relevé de cette première défaite puisque son conseil d'administration ne s'est pas réuni d'août 1968 à juin 1969.¹

On est d'ailleurs à remettre en question la structure et le rôle de ces conseils territoriaux de développement. Ils pourraient être remplacés par des « commissions intermunicipales de développement », à pouvoir décisionnel. Une de ces commissions serait ainsi établie aux Îles en attendant une fusion possible des différentes municipalités. Les groupes de pression actuellement représentés au C.D.T.I.M. retrouveraient alors leur liberté d'agir individuellement ou dans une nouvelle structure strictement consultative, où ils seraient seuls présents.

7. À travers cette première crise soulevée par l'application des recommandations du B.A.E.Q., c'est tout l'avenir des Îles qui est en question. Ou bien on optera carrément pour le maintien d'une société bien intégrée ne cédant pas à l'émigration plus de la moitié de l'accroissement naturel de sa population.² Il faudra alors choisir la rationalisation d'une pêche qu'on

¹ Une assemblée générale eut cependant lieu à ce moment pour préparer le congrès du C.R.D.

² C'est l'hypothèse démographique faible présentée par Lachapelle dans son article.

devra continuer à soutenir et sa prise en charge par une seule autorité, le mouvement coopératif de préférence. Si, au contraire, on laisse les tendances actuelles se poursuivre sans intervention, on assistera à brève échéance à la disparition de la pêche côtière et des coopératives de production, à l'accélération de l'émigration de la population active et à la désintégration lente de cette société dynamique.

Les nouvelles ressources procurées à la population par le plan du B.A.E.Q. et les transformations politiques opérées par son application nous permettent d'espérer que les nouveaux leaders, affermis par des crises comme celle de 1968, permettront de choisir la première voie.

Demandons-nous maintenant en quoi cette recherche empirique fait avancer notre connaissance des processus de participation.

1. Dans une société industrielle, de petites communautés comme celle constituée par les Îles ne peuvent continuer à mener une existence autarcique. Elles sont d'abord liées à l'extérieur pour toutes les décisions politiques importantes dont leur survie dépend. Cette dépendance est d'autant plus nette qu'au Québec la pêche constitue une activité soutenue: cette industrie ne pourrait en effet survivre à la concurrence des Provinces Maritimes et des États-Unis, si elle était abandonnée aux seules lois du marché.

Les principales innovations technologiques, économiques, sociales et culturelles dont disposent les Madelinots viennent encore de l'extérieur: le mouvement coopératif et les nouveaux organismes de participation, innovations qui nous ont particulièrement intéressé ici, n'échappent pas à la règle. Dans ces deux cas, de nouvelles structures ont d'abord été proposées à une population plutôt indifférente par des émissaires venus de l'extérieur.

Finalement, les Madelinots ont encore trouvé une nouvelle façon de faire intervenir l'extérieur lorsqu'ils se sont servi de la télévision pour faire pencher en leur faveur une décision controversée.

2. La plupart de ces innovations, loin de susciter l'opposition attendue dans cette société dite « traditionnelle », ont été plutôt rapidement adoptées lorsqu'elles pouvaient correspondre aux besoins de la population; à peine ont-elles subi parfois certaines adaptations.¹ On a vu comment le mouvement coopératif est venu remplir un vide social, tout en fournissant aux Madelinots l'instrument de leur survie durant la grande crise des années trente. Il est vite devenu ensuite une institution centrale dans la vie des Îles. De même, la population a vite saisi l'utilité des nouveaux organismes de participation comme instruments plus efficaces pour acheminer des revendications maintenant mieux formulées et mieux appuyées.

¹ Ceci contredit certaines thèses fondamentales de Meister.

3. Ces revendications, peut-on dire pourtant qu'elles soient une résurgence de la culture traditionnelle, habillée du vocabulaire plus moderne de la planification? Si l'on s'en tient à l'aspect purement économique des choses, la réponse devrait être affirmative. Dans cette optique, le Québec devrait abandonner à elle-même une industrie de la pêche peu rentable, comme d'ailleurs toute l'agriculture marginale de l'est de la province. À la limite, cette politique impliquerait même le déplacement de toute la population des Îles, qui ne pourrait plus y jouir d'un niveau de vie suffisant. Pour ces économistes à courte vue, les revendications des Madelinots apparaissent évidemment traditionnelles.

Si l'on accepte cependant que l'économique tienne aussi compte des facteurs humains, des coûts sociaux, les aspirations des Madelinots semblent au contraire tout à fait rationnelles et « modernes ». Ce qu'elles préconisent avant tout c'est le maintien d'une industrie de la pêche dans les meilleures conditions possibles, de façon à consolider les bases économiques de leur communauté: la préférence pour le travail rentable fut très nette lors de la crise de 1968 alors que la prime progressive à la pêche côtière fut suggérée en opposition à toute nouvelle politique d'assistance sociale.

Cette même attitude rationnelle n'inspire cependant pas toutes les décisions des Madelinots: ainsi les querelles de clocher autour du site du port de mer, point d'attache du traversier, ne firent que retarder une décision importante. Encore là cependant, chaque communauté exprime son désir de survivre à une évolution qui la dépasse.

4. Les innovations extérieures, une fois adaptées aux revendications globales des Madelinots, ont cependant eu des effets inattendus. D'une part, la multiplication des canaux d'influence (député, C.D.T.I.M., *mass-media*) a permis de mieux réaliser les objectifs préconisés en faisant jouer les uns contre les autres les différents groupes impliqués. Dans la période antérieure, lorsque la seule voie possible passait par les patroneux ou le député du parti au pouvoir, toute revendication un peu « dérangeante » risquait d'être vite édulcorée ou acheminée sur une voie d'évitement. Les nouvelles structures donnent beaucoup plus de chances aux *inputs* politiques de pénétrer dans un système qui puisse les transformer en décisions, pour employer la terminologie du politicologue Easton.¹

Par ailleurs, les organismes de participation ont estompé le portrait idyllique d'une société unanime imposé jusqu'alors par les leaders madelinots: les clivages sociaux sont apparus au grand jour. Même si certaines couches sociales privilégiées demeurent plus représentées au C.D.T.I.M. que les pêcheurs ou les travailleurs d'usine, ces dernières strates y ont une place assez importante pour prendre conscience de leurs intérêts propres

¹ Voir surtout: D. EASTON, *A Framework for Political Analysis*, Prentice-Hall, 1965; *A System Analysis of Political Life*, Wiley, 1965.

jusqu'alors un peu négligés. Rappelons en effet qu'aux Îles le mouvement coopératif, plus ou moins réduit à sa dimension économique, avait assez peu insisté sur la participation de ses membres, eux-mêmes disposés à confier leurs prérogatives à des gérants plus instruits et plus expérimentés. Or la crise de 1968 opposa justement ces gérants et leurs homologues du secteur privé aux simples pêcheurs, hauturiers ou côtiers, unis face à ceux dont ils dépendaient pour le prix de leur pêche et pour leurs conditions de travail.

Les structures de participation, au lieu d'établir comme prévu un certain consensus autour de décisions venues d'en haut, suscitent donc plutôt des conflits internes en incitant certaines strates de la population, jusqu'alors politiquement inactives, à prendre en main leurs propres affaires.

5. Loin de venir couronner une chaîne évolutive, la société de participation suscite donc de nouveaux conflits, placés ailleurs et réglés autrement qu'auparavant. Mais peut-être les structures de participation seront-elles réajustées à la structure sociale et aux problèmes des Îles de façon à ce que soit trouvée une nouvelle manière d'arbitrer rationnellement les conflits nés au sein de la société ?

Cette solution idéale des planificateurs demeure pour nous la plus utopique. En effet, d'autres réactions de la base, semblables à celles observées en 1968, si elles ne peuvent rencontrer plus haut une stratégie correspondante qui les appuie, risquent de faire sauter la participation au profit de solutions technocratiques, considérées souvent comme plus sécurisantes par les détenteurs du pouvoir. C'est le grand danger qu'affronte constamment toute société de participation.

Une dernière possibilité, moins probable dans une société industrielle ou post-industrielle comme celle du Québec, impliquerait qu'aucune solution ne soit apportée aux revendications venues de la base, ni par les structures de participation ni par la technocratie. Les conflits issus de la société ne pourraient alors que se cristalliser et les voies choisies pour les résoudre devenir imprévisibles et « irrationnelles ».¹

Aux Îles, le choix entre ces trois voies dépend encore beaucoup de décisions prises à l'extérieur.

Il est d'abord lié aux options de l'ensemble de la société québécoise. Soutiendra-t-elle plus longtemps une industrie de la pêche qui lui soit propre ? Quel sort réservera-t-elle aux populations rurales de l'est de la province ? Comment effectuera-t-elle le partage entre l'économique et le socio-culturel ? La survie même de la société madelinienne dépend de ces décisions.

Quant à la liaison possible entre ces décisions et les désirs des Madelinots, elle est fonction de l'avenir des structures de participation instaurées

¹ La solution créditiste, choisie ailleurs au Québec, nous apparaît ainsi comme une de ces façons « irrationnelles » de répondre à des conflits réels non résolus.

à la suite des travaux du B.A.E.Q. Ces structures se relèveront-elles des durs coups subis en 1968 ou, plutôt, trouveront-elles une forme plus adaptée à une action qui doit nécessairement être à la fois gestionnaire et revendicative ?¹

Mais, finalement, la voie choisie dépendra surtout de l'action des Madelinots eux-mêmes. Les nouveaux leaders recrutés parmi les pêcheurs hauturiers et côtiers en 1968 sauront-ils continuer leur action en profitant des nouveaux accès qu'ils se sont ménagés vers le pouvoir ? Retourneront-ils plutôt dans les voies toutes tracées d'un processus traditionnel inadapté aux problèmes actuels ? En effet, comme nous l'avons souligné en introduction, la société de participation ne naît pas sans efforts : toujours menacée, elle est conquise par le travail quotidien de ceux qui la souhaitent.

Au terme de cette conclusion, il nous reste à esquisser en quelques lignes certaines voies de recherche suggérées par notre travail aux Îles et sur lesquelles nous aimerions éventuellement nous engager.

Bien sûr, il faudrait d'abord, aux Îles même, essayer d'observer les autres crises sociales qui ne pourront manquer de se produire, en particulier autour du site du port de mer, de la fusion des gouvernements locaux ou de la concentration éventuelle de la population dans les îles centrales. L'analyse de ces crises nous renseignerait encore mieux sur la société madelinienne et sur les dynamismes de son évolution.

Par ailleurs, nos conclusions partielles sur la participation devraient être confrontées à celles d'autres études faites au Québec sur ce sujet, soit dans la domaine économique soit dans le domaine scolaire.² Si l'on accepte que les sociétés post-industrielles, au sens que Touraine donne à ce terme, soient les plus susceptibles de faire naître des revendications participationnistes, le Québec semblerait un terrain d'élection pour des études de ce type. Nous pourrions ainsi apporter une contribution au domaine encore peu développé de la sociologie de la participation.³

Finalement, tout un domaine d'accès difficile mais non moins essentiel, celui du politique, s'impose à tous ceux qui veulent pousser un peu leurs travaux sur le développement et la participation : cette variable intervient sans cesse pour orienter le développement, susciter la participation ou encore la freiner lorsqu'elle empiète sur ses domaines habituels d'action.

¹ La réponse à cette question dépend évidemment de la politique d'aménagement que choisira le nouveau gouvernement Bourassa. Nous n'avons pas encore d'indication à ce sujet au moment où nous écrivons.

² En plus de nos propres travaux, on consultera sur ce point ceux de Fortin et de Bourassa.

³ Nous avons nous-même effectué, avec diverses équipes de chercheurs, des études sur la participation au Sénégal, à Cuba et en Tunisie. Nous espérons en tirer bientôt une synthèse comparative.

Le cheminement d'un projet d'aménagement comme le sort d'un organisme de participation dépendent finalement surtout de décisions liées à l'activité gouvernementale. Toute anthropologie du développement et toute sociologie de la participation deviennent ainsi nécessairement une anthropologie ou une sociologie politiques.

Gabriel GAGNON

*Département d'anthropologie,
Université de Montréal.*